

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE DE  
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,

**ABSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-192

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

7. COURS D'EAU – DEMANDES D'INTERVENTION POUR 2022
  - 7.1 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine – Entretien – Upton
  - 7.2 Branches 33 et 35 de la rivière Duncan – Entretien – Saint-Nazaire-d'Acton
8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX
9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 Aménagement du territoire
    - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la Municipalité d'Upton
    - 9.1.3 Consultation publique pour un projet d'élevage porcin – Adoption du rapport de consultation
    - 9.1.4 Service régional d'inspection
      - 9.1.4.1 Ajustement de quote-part pour Sainte-Christine
      - 9.1.4.2 Offre de services d'Infotech
  - 9.2 Développement économique et local
    - 9.2.1 Accès entreprise Québec – Avenant-1 à la convention d'aide financière – Autorisation de signature
    - 9.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Cellule de développement DEL/CAEQ – 1177-FSE-2021-09
    - 9.2.3 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Accès Culture – 1037-FSPS-2021-11
    - 9.2.4 Fonds d'initiatives culturelles (FIC) – Dossier Polyvalente Robert-Quimet – 1185-FIC-2021-05
    - 9.2.5 Accès Culture 2021-2022
      - 9.2.5.1 La magie de la chimie
      - 9.2.5.2 Les mots s'animent
    - 9.2.6 Publicités pour le cahier Vie économique – Pensée de Bagot
    - 9.2.7 Sécurité site web MRC d'Acton – Renouvellement pour un an
    - 9.2.8 Politique de développement social – Offres de services
10. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION
11. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA MRC ET LA DÉLÉGATION À CERTAINS EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES – AVIS DE MOTION
12. ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
15. CORRESPONDANCE
16. VARIA

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 SEPTEMBRE 2021**

2021-193

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 8 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

Le rapport budgétaire ainsi que la liste des transferts de fonds effectués  
depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01  
concernant l'administration des finances de la MRC et la  
délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des  
dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice  
générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements  
effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière  
séance.

**6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel  
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2021-194

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des  
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis  
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste  
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au  
long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	5 896,49 \$
Comptes à payer	81 950,30 \$
Salaires et contributions de l'employeur	131 613,54 \$
<b>Total</b>	<b>219 460,33 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	3 365,19 \$
Comptes à payer	4 719,03 \$
<b>Total</b>	<b>8 084,22 \$</b>

**7. COURS D'EAU – DEMANDES D'INTERVENTION POUR 2022**

**7.1 BRANCHE 3 DU COURS D'EAU LAFONTAINE – ENTRETIEN  
– UPTON**

**Demande d'entretien de la Municipalité d'Upton**

**ATTENDU QUE** la Branche 3 du cours d'eau Lafontaine est un des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Municipalité d'Upton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Upton appuie cette demande d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-195

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**7.2 BRANCHES 33 ET 35 DE LA RIVIÈRE DUNCAN –  
ENTRETIEN – SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

**Demande d'entretien de Ferme C.H.L. inc.**

**ATTENDU QUE** les Branches 33 et 35 de la rivière Duncan sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ces cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton appuie cette demande d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ces cours d'eau ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-196

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX**

**ATTENDU QU'**il était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable *La Campagnarde* la réalisation de travaux d'entretien de la surface et de recharge d'une partie de la piste avec de la criblure de pierre pour un montant maximal de 22 000 \$ ;

**ATTENDU QU'**une partie de ce montant a été utilisé pour divers travaux de nettoyage et de réparation de la surface de la piste cyclable ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-197

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge d'une partie de la piste cyclable *La Campagnarde* à même les fonds disponibles au budget pour un montant maximal de 15 000 \$.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 015-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 015-2021 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003 ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-198 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 015-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**9.1.2 Demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la  
Municipalité d'Upton**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Upton a déposé une demande à la CPTAQ (Dossier numéro 433192) afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie des lots numéros 1 958 444, 1 958 445 et 1 959 972 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, la MRC doit transmettre une recommandation sur la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA et des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

**ATTENDU** l'analyse de la demande, tenant compte des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC a donné un avis favorable quant à la conformité de cette demande à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé, des dispositions du document complémentaire et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-199 Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande déposée par la municipalité d'Upton (Dossier numéro 433192), puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

**9.1.3 Consultation publique pour un projet d'élevage  
porcin – Adoption du rapport de consultation**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Upton a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot n° 1 957 772 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 septembre 2021 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-200

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie à la Municipalité d'Upton.

#### **9.1.4 Service régional d'inspection**

##### **9.1.4.1 Ajustement de quote-part pour Sainte-Christine**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Christine a signifié, par sa résolution n° 181-09-2020, son intérêt à adhérer à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement (ci-après l'Entente) ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a accepté, par sa résolution n° 2020-224, que la Municipalité de Sainte-Christine adhère à l'Entente ;

**ATTENDU QUE** l'adhésion de Sainte-Christine à l'Entente a obtenu le consentement de toutes les parties à l'Entente ;

**ATTENDU QUE** l'Entente n'a été signée que le 4 mars 2021 à la suite de l'embauche d'une nouvelle inspectrice ;

**ATTENDU QU'**une quote-part a été payée par la Municipalité de Sainte-Christine pour l'année 2021 au complet ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-201

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement d'une portion de la quote-part payée par la Municipalité de Sainte-Christine pour le service régional d'inspection, représentant un montant de 4 500 \$.

##### **9.1.4.2 Offre de services d'Infotech**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton et la firme Infotech, fournisseur du logiciel de gestion des permis utilisé par le service régional d'inspection, ont signé un contrat de service pour les années 2018 à 2022 ;

**ATTENDU QUE** la MRC a récemment changé de serveur de données ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de transférer les bases de données de permis sur le nouveau serveur, ainsi que le logiciel de gestion des permis, de manière qu'ils soient accessibles via le réseau ;

**ATTENDU QUE** l'achat d'une banque d'heures à la firme Infotech doit être prévu pour couvrir le temps de transfert de données ;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'une inspectrice au service régional d'inspection requiert l'ajout d'une licence d'utilisation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-202

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 2 130 \$, taxes en sus, à payer à Infotech pour le transfert des données du logiciel de gestion des permis vers le nouveau serveur de la MRC et pour l'ajout d'une troisième licence d'utilisation.

**9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**9.2.1 Accès entreprise Québec – Avenant-1 à la convention d'aide financière – Autorisation de signature**

**ATTENDU QUE** le 16 mars 2021 la MRC d'Acton a signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) ;

**ATTENDU QUE** le réseau AEQ, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec ;

**ATTENDU QUE** le MEI a autorisé une modification à la convention d'aide financière concernant la partie non dépensée de l'avance de 100 000 \$ qui pourra être utilisée sur la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2025 ;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette décision, la modification à l'égard de la durée d'utilisation de cette avance a été confirmée dans un avenant à la convention d'aide financière ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-203

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'Avenant-1 à la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente entre Accès entreprise Québec et la MRC.



**9.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier  
Alexandre Vézina / DEL MRC d'Acton – 1177-FSE-  
2021-09**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée par Alexandre Vézina / DEL MRC d'Acton ;

**ATTENDU** les modifications apportées au budget depuis l'adoption de la résolution numéro 2021-135 à la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2021 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-204

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Formation	1177-FSE-2021-09	4 606 \$	4 606 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE.

**9.2.3 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –  
Dossier Accès Culture – 1037-FSPS-2021-11**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée dans le cadre d'Accès Culture ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-205

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS – Projet spécial	1037-FSPS-2021-11	59 940 \$	59 940 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux ou spéciaux.

#### 9.2.4 Fonds d'initiatives culturelles (FIC) – Dossier Polyvalente Robert-Quimet – 1185-FIC-2021-05

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Quimet pour l'organisation du projet « Pièce de théâtre : *Contrôle total* » ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2021-206

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Pièce de théâtre : Contrôle total	1185-FIC 2021-05	1 980 \$	1 485 \$	<b>1 485 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

#### 9.2.5 Accès Culture 2021-2022

##### 9.2.5.1 La magie de la chimie

2021-207

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de service avec les Productions Artistiques de la Région d'Acton, pour un montant de 3 795 \$, taxes en sus, pour la coordination du spectacle *La magie de la chimie* dans le cadre du projet Accès Culture 2021-2022.

##### 9.2.5.2 Les mots s'animent

2021-208

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de service avec les Productions Artistiques de la Région d'Acton, pour un montant de 2 568,80 \$, taxes en sus, pour la coordination du spectacle *Les mots s'animent* dans le cadre du projet Accès Culture 2021-2022.

**9.2.6 Publicités pour le cahier Vie économique – Pensée de Bagot**

2021-209 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 2 100 \$, taxes en sus, afin d'acheter deux (2) espaces publicitaires dans le cahier « Vie économique » de La Pensée de Bagot.

**9.2.7 Sécurité site web MRC d'Acton – Renouvellement pour un an**

2021-210 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense de 1 710 \$, taxes en sus, avec Collectiv, pour la sécurité du site web de la MRC d'Acton.

**9.2.8 Politique de développement social – Offres de services**

2021-211 Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat de services avec madame Claire Raymond au montant de 25 000 \$, taxes en sus, pour l'élaboration d'une politique de développement social.

**10. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné lors de la séance du 8 septembre 2021. Un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

2021-212 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 2021-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle ».

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 SUR  
LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton (ci-après appelée « MRC ») a adopté le *Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle* lors de la séance

régulière du Conseil du 10 octobre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

**ATTENDU** le règlement numéro 2020-02 modifiant le *Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle* adopté le 9 décembre 2020 afin de prévoir des règles de passation des contrats pour les services professionnels qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

**ATTENDU QUE** la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement afin d'y ajouter de nouvelles mesures gouvernementales ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de Règlement a été présenté et déposé à la séance régulière du Conseil du 8 septembre 2021 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est décrété ce qui suit:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** ».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 3 : DURÉE DU RÈGLEMENT**

L'article 4 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

**ARTICLE 4 : MESURES FAVORISANT LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES**

Le Règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

#### **ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à Acton Vale, Province de Québec, ce 13<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.**

#### **11. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA MRC ET LA DÉLÉGATION À CERTAINS EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Côté qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

#### **12. ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

#### **13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

#### **14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été portée à ce point de l'ordre du jour.

**16. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-213

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h55.

*(signé)*

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

*(signé)*

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière.**